

ATTENTION DANGER : TRAVAUX !

spécial
2nd degré

Pour structurer le groupe de travail sur les enseignant-e-s du second degré, le ministère a distingué 3 « blocs » :

- L'enseignement devant élèves, tous groupes confondus, dans un horaire hebdomadaire réaffirmé non sans ambiguïtés.
- Les missions liées à l'enseignement, qui ne se font pas devant élèves. Sans prendre le risque de les quantifier, le ministère les « reconnaît » officiellement... et les intègre aux obligations de service dans le flou le plus total !
- Les missions complémentaires et facultatives comme les fonctions de professeur principal ou de coordination, locale ou académique.

Créteil
Sud
Education

contact@sudeduccreteil.org
http://www.sudeduccreteil.org
01.43.77.33.59



Danger : temps de travail extensible !

Contrairement aux professeurs des écoles menacé-e-s d'annualisation, nos **horaires hebdomadaires** devant élèves restent

inchangés dans le bloc 1 du ministère. Cependant, ils ne constituent plus des maxima mais une « référence », terme qui suggère une plus grande facilité de dépassement.

Le bloc 2 inclut quant à lui « toutes les **activités d'évaluation** des élèves de l'établissement »... même si c'est dans le cadre d'un examen national. Corriger une copie de Brevet ou de Bac restera donc rémunéré, mais si les épreuves d'histoire des arts en collège ou de langues en lycée font des émules, il n'y aura aucune forme de compensation pour ces tâches supplémentaires !



Danger : pondération, piège à con ?

Dans le secondaire, seuls 2 types d'heures de cours donnent encore droit à des réductions de service, pondérées à 1,1.

Ce système est censé compenser la disparition des **heures de première chaire**, mais le calcul précis pour des services réels (avec des 1ères et des séries différentes) reste à faire. Si le compte n'y était pas, cela constituerait encore une augmentation du service.

Dans l'**éducation prioritaire**, la pondération de 1,1 ne tombe pas rond : 16h réelles comptent 17,6h seulement, et il faudrait 16,36h réelles pour remplir un service... On peut donc craindre que pour boucler les services, ce système soi-disant unifié et transparent multiplier de fait le recours aux HSA !



Danger : avalanche de réunions !

Lors du second groupe de travail, et malgré ses annonces apaisantes, le ministère avait maintenu dans les **tâches**

périphériques obligatoires la mention de réunions comme les rencontres parents-professeurs collectives de l'établissement, les conseils de cycle primaire-collège et les concertations d'équipes pédagogiques (classe ou discipline)...

Nous faisons déjà ces réunions bien sûr, mais leur inscription dans les obligations réglementaires de service sans aucun garde-fou horaire risque de **donner plus de moyens de pression aux chefs** d'établissement pour imposer arbitrairement des modalités de travail en équipe.



Danger : tout-indemnitaire !

La quasi-totalité des missions complémentaires ne donneront lieu qu'à une indemnité, là où professeur-e-s principaux/ales, coordinateurs/trices, référent-e-s, ont besoin avant tout de temps pour assurer leurs missions.

L'**heure de vaisselle** en SVT, physique-chimie et technologie au collège ou l'**heure de labo** en histoire-géographie disparaîtraient donc au profit de simples primes, ce qui revient à augmenter le service des collègues concerné-e-s au détriment des ouvertures de postes. Le sort de ces dispositifs semble cependant incertain, nous devons faire entendre nos revendications pour obtenir leur maintien.



Danger : effectifs dé plafonnés !

« La taille des classes n'intervient plus dans le calcul du service » : le ministère **supprime les réductions horaires pour effectifs pléthoriques**, prétextant avec cynisme que les collègues de groupes de langue ou de TP

n'aimeraient pas les majorations de service que cela induirait par un effet de symétrie complètement fallacieux.

La réduction du nombre d'élèves par classe est pourtant une mesure fondamentale pour favoriser les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignant-e-s.

Pour SUD éducation, les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Le service public d'éducation doit être radicalement transformé. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés. Pour imposer ces changements nécessaires, nous ne pourrions compter que sur nos mobilisations. Construisons les luttes pour une école égalitaire, émancipatrice, démocratique. Mobilisons-nous :

- pour la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- pour l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- pour la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués, contre toute annualisation,
- pour la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- pour des augmentations générales des salaires,
- pour le rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et pour l'abrogation du service minimum.

Aucune « priorité à l'éducation » n'est possible dans un contexte d'austérité budgétaire. Il faut changer les rapports de force pour une autre école, une autre société.